

# Compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2009

Sous la présidence de M. Robert WEBERT, maire

Présents : Robert WEBERT, Elisabeth BECKER, Julien BALLEVRE, Madeleine RAMBEAU, Norbert BASIN, Nadine VERMESSE, Raymond NOE, Gaston MICK, Jean MIRGAINE, Hélène FOREST, Marie-Claire PASTOK, Laurent HETTINGER, Raymond DEPSETS, Marlyse GETREY, Gérard MOUTH, Adrien WOURMS, Solange KELLER, Sylviane ANTOINE, Michel LADOWSKI, Dominique PADOIN, Suzanne THIELEN-KALIS, Jean-Marie RICHARD, Isabelle MAHON

Absents : Laurence BRAUN (procuration à M. RAMBEAU), Clément ANDRE (procuration à L. HETTINGER), Dominique HUMBERT (procuration à S. ANTOINE), Daniel BECKER (procuration à D. PADOIN)

## Ordre du jour :

1. Remise de médailles d'honneur de la ville
  2. Chasse communale – cession d'un bail
  3. Chasse communale – révision du prix du bail
  4. Autorisation de signature de la convention ASBH
  5. Autorisation de signature d'une convention
  6. Programme de travaux en forêt communale – exercice 2010
  7. Permis de démolir
  8. Inauguration des orgues
  9. Subvention école primaire
  10. Autorisation de signature de conventions de passage
  11. Décision modificative n°3
  12. Ouverture de crédits 2010
- Informations

### 1. Remise de médailles d'honneur de la ville

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la médaille d'honneur de la ville aux personnes suivantes pour leur action dans le domaine culturel, social, associatif ou économique, sous réserve de leur acceptation, à savoir :

- Monsieur Jean Marie MULLER, organiste
- Monsieur Marcel KLINK
- Association des Arboriculteurs

### 2. Chasse communale – cession d'un bail

Suite au courrier de Monsieur Rémy HOCHARD, titulaire du lot de chasse n° 2, la commission de location de la chasse, réunie le 9 novembre 2009, a accepté la cession du lot

de chasse n° 2 au profit de Monsieur Olivier GRANDIDIER, domicilié à ELVANGE, et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2010.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, décide à l'unanimité d'approuver la décision de la commission.

### **3. Chasse communale – révision du prix du bail**

Monsieur le Préfet a fixé la progression des nouveaux indices des fermages applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009. Ce taux, pour la Moselle, est en augmentation de 3,6 %. Elle est susceptible d'être appliquée aux baux des chasses communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter le prix du bail de chasse communale de 3,6 % à compter du 02 février 2010, étant entendu que cette hausse s'applique également aux réservataires et aux enclaves.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

	ancien tarif	nouveau tarif
• lot 1	3 020,00 €	3 128,72 €
• lot 2	4 530,00 €	4 693,08 €
• lot 3	4 206,42 €	4 357,85 €
• lot 4	4 961,43 €	5 140,04 €
• réserve Jurgès	427,21 €	442,59 €
• enclave ONF	610,36 €	632,33 €
• réserve RIEWER	324,10 €	335,77 €

### **4. Autorisation de signature de la convention ASBH**

L'accueil périscolaire a été reconduit à la rentrée 2009. L'A.S.B.H. nous a fait parvenir le projet de budget périscolaire 2009-2010 ainsi que l'avenant à la convention pour cette même période. La subvention communale prévisionnelle s'élève à 8 900,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer cette avenant à la convention
- de verser à l'association la participation communale en deux parties, 80 % à la signature de la convention, soit 7 100,00 € et le solde au mois de septembre au vu du budget réalisé.

### **5. Autorisation de signature d'une convention**

R.T.E. sollicite l'autorisation de reconstruire la ligne électrique à 2 circuits de 400 kV/225KV Vigy-Marlenheim et St-Avold Berholtz, tronçon se situant entre les postes de St-Avold et Berholtz, en parcelle 11 de la forêt communale gérée par l'O.N.F., sur une longueur de 160 mètres et une largeur moyenne de 15,125 mètres.

A cet effet, une convention portant reconnaissance de servitude légale a été établie pour la durée de l'exploitation de la ligne électrique avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007. La redevance annuelle unique est fixée à 895,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer cette convention.

## **6. Programme de travaux en forêt communale - exercice 2010**

Les services de l'O.N.F. ont déposé un programme de travaux en forêt communale pour l'exercice 2010. Il s'agit de travaux d'exploitation de bois avec cubage et classement des bois, abattage et façonnage de grumes sur les parcelles 10 et 17. Ce programme s'élève à 2740,00€ hors taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ce programme de travaux.

## **7. Permis de démolir**

En vue de la démolition des immeubles 54 et 56 rue du Général de Gaulle, 2 rue de Porcelette, 21 rue des Glandières ainsi que des anciens vestiaires du stade, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à établir les dossiers de permis de démolir et à faire toutes les démarches administratives nécessaires y afférents.

## **8. Inauguration des orgues**

Lors de l'inauguration des orgues, la commune a commandé 2 000 brochures à l'imprimerie SYNCHRO de Porcelette. Cette brochure reprend les caractéristiques de l'orgue, son historique et décrit le programme de l'inauguration.

Le coût de cette impression s'élève à 3 043,82 € toutes taxes comprises. La Communauté de Communes du D.U.F. prend en charge la moitié de cette facture.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à demander une participation à la Communauté de Communes du D.U.F. d'un montant de 1 521,91 €

## **9. Subvention école primaire**

Afin de faciliter le règlement des factures de transport des élèves de l'école primaire à l'occasion d'excursions, sorties musées,...., le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à l'Association USEP de l'école primaire la somme de 900,00 €.

## **10. Autorisation de signature de conventions de passage**

Le tracé de la canalisation d'eaux pluviales traverse des terrains privés appartenant à M. et Mme STEIN Jean Louis, M. et Mme Jean RICHARD, M. ANTHOINE et sur une longueur respectivement de 121 ml, 150,328 ml et 28,721 ml.

A cet effet, une convention portant autorisation de passage en terrain privé est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire :

- à signer la convention avec les intéressés,
- de fixer l'indemnité à 1,00 € le ml et à 150,00 € pur un regard,
- de charger de prendre l'attache d'un notaire pour l'inscription des servitudes au livre foncier
- de prendre à la charge de la collectivité les frais de notaire.

### 11. Décision modificative n°3

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et considérant les crédits inscrits au budget, décide à l'unanimité de prendre la décision modificative suivante :

<b>section d'investissement</b>		<b>dépenses</b>
article 20415/811	Participation travaux d'assainissement	- 81 500,00 €
article 2315/811	Reprise des eaux claires	81 500,00 €
<b>opération n° 57 : voirie rue du Général de Gaulle</b>		
article 2315/822	Installation, matériels et outillages...	7 500,00 €
<b>opération n° 67 : aménagement chemin de Kleindal 1<sup>ère</sup> tranche</b>		
article 2315/822	Installation, matériels et outillages...	2 150,00 €
<b>opération 60 : voirie chemin de la distillerie</b>		
article 2315/822	Installation, matériels et outillages...	- 9 650,00 €

### 12. Ouverture de crédits 2010

Afin de réaliser les paiements entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2010 (date limite de vote du budget primitif), le conseil municipal décide, par 21 voix pour et 6 abstentions, d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite des 25 % des crédits ouverts à la section d'investissement du budget 2009, à savoir :

<u>Chapitres</u>	<u>Prévisions 2009</u>	<u>Ouverture crédits 2010</u>
20 immobilisations incorporelles	468 600 €	117 150 €
21 immobilisations corporelles	140 750 €	35 180€
23 immobilisations en cours	213 700 €	53 400 €

## Informations

Conformément à la délibération de délégation de pouvoirs au maire du 28 mars 2008, je vous informe:

1. de la rétrocession de la concession au columbarium de Madame Denise MOUTH pour un montant de 325,22 €,
2. de la signature du marché de travaux d'amélioration du dispositif d'assainissement dans le secteur du lotissement Allemark avec l'entreprise TP COLLET/SOGEA EST, pour un montant de 198 103,50 euros hors taxes,
3. avoir confié la mission de contrôle technique pour le réaménagement du court de tennis couvert au Bureau Veritas de St-Julien-lès-Metz, pour un montant de 2 800,00 € hors taxes,
4. avoir confié la mission de coordination sécurité santé pour le réaménagement du court de tennis couvert au Bureau Veritas de St-Julien-lès-Metz, pour un montant de 2 250 € hors taxes,
5. avoir confié les travaux de sondage et essais de sols pour le réaménagement du court de tennis couvert à la Société Compétence Géotechnique de Fèves, pour un montant de 1 500,00 € hors taxes,
6. avoir confié les marchés d'assurance, pour une durée de cinq ans, aux entreprises suivantes :
  - lot n° 1 responsabilité civile et risques annexes** : assurance SMACL de Niort pour un montant de 1 241,75 € toutes taxes comprises
  - lot n° 2 responsabilité civile et protection juridique des agents** : assurance SMACL de Niort pour un montant de 114,45 € toutes taxes comprises
  - lot n° 3 protection juridique** : assurance GROUPAMA de Paris pour un montant de 738,90 € toutes taxes comprises
  - lot n° 4 flotte automobile** : assurance SMACL de NIORT pour un montant de 3 285,54 € toutes taxes comprises
  - lot n° 5 dommages aux biens et risques annexes** : assurance GAN de Nancy pour un montant de 5 533,90 € toutes taxes comprises
  - lot n° 6 assurances des risques statutaires du personnel** : assurance Gras Savoye de Metz pour un taux de 5,20 %